



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 8 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 septembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, Jean-Raymond SILLIERES, Lydia SAINTE FOIE, Michèle MARTIN, Jacques Michel VAISSE, Gérard CARTAUD, Rémi LEVALLOIS, Claude MACARY ;

Excusé (e)(s) : - Cécile GUICHARD, DUFFORT Christopher, Cathy GIRARD ;

Absent : ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Claude MACARY, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 7 juillet 2022 ;

Le compte rendu est approuvé sans observation.

2. Délibération Modification des statuts du Syndicat départemental d'Energie.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat départemental d'Energie a entrepris une démarche de modification des statuts et que dans ce cadre les communes membres du syndicat sont appelées à se prononcer sur la modification statutaire.

Les modifications essentielles sont rendues nécessaire par les nouveaux modes de productions d'électricité qu'il convient d'intégrer dans les statuts. Il est également prévu qu'à l'avenir le syndicat puisse prendre toute participation dans des sociétés commerciales dont l'objet est la production d'électricité.

Le Conseil après en avoir délibéré, le quorum étant atteint décide à l'unanimité d'approuver les modifications statutaires du Syndicat départemental d'Energie.



Mairie de BIRAN

3. Rentrée scolaire

La rentrée des 23 élèves c'est bien déroulé ; Pendant les vacances scolaires d'été la salle de classe a été refaite en totalité, par l'employé communal, le matériel mis à disposition (Bureaux, Chaises...) est neuf.

La nouvelle enseignante s'est déclarée satisfaite des installations, des échanges constructifs avec Monsieur le Maire et de la collaboration avec le périscolaire.

4. Adressage

Rendez vous est pris, samedi 10 septembre à 9 heures pour débiter l'implantation des poteaux qui serviront de support aux plaques portant le nom des voies. Il est à espérer qu'il sera techniquement possible de réaliser les trous dans le sol, permettant l'ancrage des poteaux. Une tarière sera louée auprès des établissements CAMAZZOLA à Vic-Fezensac.

5. Organisation journée du patrimoine.

A l'initiative de la communauté d'agglomération relayée par le pays d'art et d'histoire, la commune de Biran, au même titre que douze autres communes, a été sollicitée pour l'organisation de la 39^{ème} journée du patrimoine.

Ainsi le samedi 17 septembre sera proposé à un public que l'on espère nombreux une visite guidée fantasmagorique du village. Depuis le 4 septembre les comédiens de la compagnie Gérard Gérard sont à pied d'œuvre afin de recueillir des témoignages auprès des habitants, pour restituer lors d'une déambulation théâtrale de vrais morceaux d'histoire et de vie dans le but de distraire les visiteurs et valoriser le patrimoine.

Deux représentations sont prévues à 15h et 18h ; Afin de permettre un déroulement en toute quiétude et sécurité la circulation sera interdite dans le village, les abords seront fermés et les véhicules seront canalisés et dirigés vers le terrain de boules à usage de Parking.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil, que les prévisions budgétaires en matière d'énergie (Gaz, électricité) sont dépassées.

Le contrat de location pour les cours de yoga qui avait pris fin avec la période des vacances d'été, n'est pas renouvelé à ce jour. Si la commune était sollicitée le Conseil en sera avisé pour validation.





Mairie de BIRAN

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h45.

La date du prochain conseil municipal : est fixée au 6 octobre à 20h30.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.